

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 juillet 2023

CP20230711_46
id. 1885

Le 11 juillet 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :
Mme BOURDONCLE (pouvoir à Mme SARDEING), M. BEQ (pouvoir à M. BELLOC), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme LE CORRE (pouvoir à M. CROS), Mme NÈGRE (pouvoir à M. GONZALEZ).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ÉTUDE RELATIVE À LA NAVIGABILITÉ DE LA RIVIÈRE TARN - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le syndicat mixte pour la remise en navigabilité du Tarn dont le Département de la Haute-Garonne est membre, a sollicité la collectivité pour mener conjointement une étude globale sur la remise en navigabilité du Tarn entre Bessières (31) et Corbarieu (82). Cet itinéraire, d'une longueur de 32 kilomètres, constitue un projet dynamique et ambitieux de remise en état des installations prioritaires pour la remise en navigabilité de la rivière Tarn.

À ce stade, le Département de la Haute-Garonne, organisé en syndicat mixte pour la remise en navigabilité du Tarn avec la communauté de communes Val Aïgo, a d'ores et déjà réalisé les travaux de restauration de l'écluse de Villemur-sur-Tarn.

Il convient d'étudier maintenant la section Derrocades en Haute-Garonne, jusqu'à Corbarieu en Tarn-et-Garonne, afin de préciser la nature et le montant des travaux à engager tout en identifiant les collectivités en compétence pour la réalisation de ces aménagements.

Lors de l'Assemblée départementale du 13 février 2023, 20 000 € de crédits ont été votés au budget afin de participer à cette étude dont le montant est évalué à 150 000 €TTC.

Afin de lancer la consultation d'un marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la réalisation de cette étude de faisabilité et de sa valorisation économique de Corbarieu (82) à Bessières (31), il convient de conclure une convention avec le syndicat mixte. Pour ce faire, le projet de convention de groupement de commandes est soumis à votre approbation en annexe.

Il est précisé que le syndicat mixte sera le coordonnateur du groupement et que la participation financière du Département au marché d'étude sera d'un montant de 20 000 € maximum.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant l'inscription des crédits au budget primitif 2023 pour la participation du Département de Tarn-et-Garonne à l'étude relative à la navigabilité de la rivière Tarn,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de faisabilité à conclure avec le syndicat mixte pour la remise en navigabilité du Tarn, telle que ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 31/07/2023 Reçu en préfecture le 31/07/2023 Publié le 31/07/23 ID : 082-228200010-20230711-2254-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL